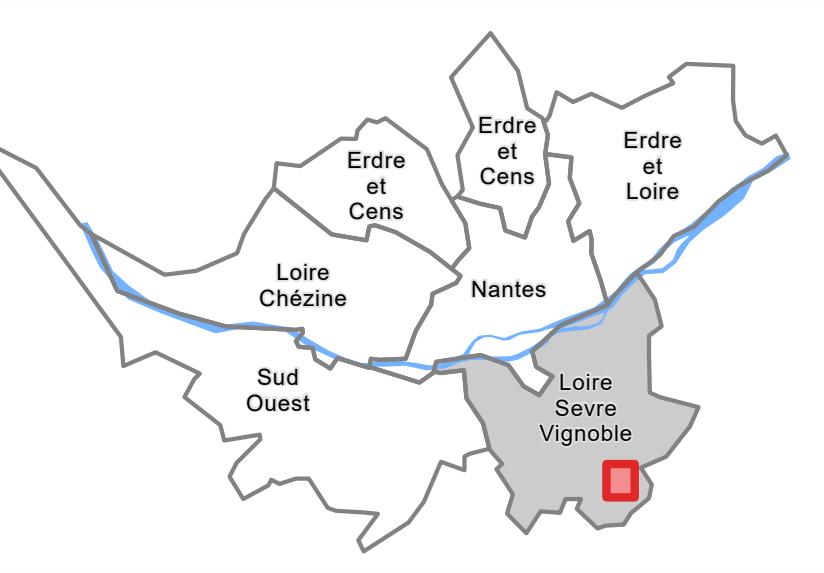


Planche 024



Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Loire Sevre Vignoble
Géographie : Montagne

Echelle : 1:2 000

I égande

Destination des Sols

- NL** Zonage
 -  Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

Implantation du bâti

- Recul / Retrait minimal
 - Implantation obligatoire

- # Protections patrimoniales

- ## Emplacements Réservés

 -  Emplacement réservé pour mixité sociale
 -  Servitude de constructibilité limitée
 -  Emplacement réservé pour projet d'intérêt général

- # Protections environnementales

•••• Principe de liaison modes

- # Périmètres reportés

10.1

-  Parcelle
 -  Emprise Bâtie
 -  Surface en eau
 - 

Environ Biol Fish (2010) 91:223–234

GRILLE DE REFERAGE

